



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suivi de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et de la session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes

en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement

et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs

stratégiques, mesures à prendre dans les domaines

critiques, et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par l'Association for Progressive Communications, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est publiée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Nous vivons dans un monde dépendant de la science et de la technologie. La capacité des femmes et des filles à modeler leur avenir est limitée par la marginalité de leur participation à la définition de la façon dont ces technologies sont utilisées et mises au point. À moins que cette situation ne soit inversée, notre avenir scientifique et technologique renforcera les disparités entre les sexes plutôt que de les faire disparaître.

Le Programme des droits des femmes de l'Association for Progressive Communications est un réseau mondial de plus de 150 femmes originaires de 35 pays qui soutiennent les femmes œuvrant pour le changement social et l'autonomisation des femmes en recourant aux technologies de l'information et des communications. L'Association est le plus ancien réseau en ligne d'organisations de la société civile travaillant dans le domaine des technologies de l'information et des communications et celui de la justice sociale. Le programme pour les femmes fait la promotion de l'égalité entre les sexes dans la conception, la mise au point, la mise en œuvre, l'accès et l'usage des technologies de l'information et des communications et dans les décisions et les cadres stratégiques qui les régulent.

Nous aimerions partager trois initiatives que nous mettons actuellement en œuvre à cette fin, ainsi que les recommandations qui en découlent.

Réapproprie-toi la technologie! : prendre le contrôle de la technologie pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes

« Réapproprie-toi la technologie! » est une campagne mondiale qui comprend des actions comme la documentation de la violence à laquelle les femmes sont confrontées en ligne et hors ligne, des ateliers de renforcement des capacités sur la façon d'utiliser les technologies de l'information et des communications pour le plaidoyer, de même que sur la façon de créer une expérience et un environnement en ligne plus sûrs et de comprendre comment la violence à l'égard des femmes modifie la façon dont les femmes font l'expérience de la technologie, comment elles y ont accès, comment elles l'utilisent et comment elles sont capables d'en profiter et, en même temps, comment les progrès réalisés dans les technologies de l'information et des communications ont eu une incidence sur la façon dont les femmes font l'expérience de la violence et comment elles y réagissent.

De 2009 à 2011, ces travaux ont été élargis de façon à approfondir les connaissances et les actions en ce qui concerne les problèmes liés à la violence à l'égard des femmes et les technologies de l'information et des communications. Les résultats du projet « Réapproprie-toi la technologie! » visant à mettre fin à la violence contre les femmes ont démontré la nécessité de recourir à de nouveaux outils pour déterminer le type de violence auquel les femmes sont confrontées en ligne et trouver des solutions au problème.

Pendant la campagne « 16 journées d'action contre la violence sexiste » menée en 2011, nous avons commencé à recenser les cas de violence à l'égard des femmes survenus en ligne ou au moment de l'utilisation de technologies de l'information et des communications comme les téléphones mobiles et Internet. Un site Web a été utilisé pour recueillir des données sur les manifestations de violence contre les femmes survenues sur les plateformes virtuelles ou dans les environnements en ligne.

Dans le cadre des travaux en cours, les cas les plus fréquemment recensés de violence à l'égard des femmes liée à la technologie incluent le cyberharcèlement, le harcèlement sexuel, la surveillance, les violations de la vie privée et l'utilisation et la manipulation non autorisées de renseignements personnels, y compris des images et des vidéos. Nous avons constaté que, malgré l'augmentation du nombre de ces violations, les femmes et les filles qui en sont victimes ignorent quoi faire pour mettre fin aux abus, ne savent pas quelles infractions elles pourraient signaler ni vers qui elles pourraient se tourner, et ne sont pas au courant de l'aide qu'elles pourraient obtenir. Dans de nombreux pays, les politiques, les règlements ou les services adaptés à ces nouvelles formes de violence n'existent pas ou sont inadéquats. Le rapport intitulé « Les voix des espaces numériques : la violence à l'égard des femmes par la technologie » analyse ces problèmes plus en détail.

Nous considérons qu'il est urgent de contribuer à instaurer une culture et un environnement de développement des communications et de la technologie caractérisés par un degré zéro de tolérance face à la violence à l'égard des femmes.

La violence se produit en ligne. Les efforts déployés par des gouvernements du monde entier pour surveiller les cas de violence à l'égard des femmes passent souvent à côté de cette forme critique et croissante de violence. Non documentés, ces actes ne sont pas comptabilisés. Ils sont exclus ou sous-estimés dans le cadre des efforts concertés visant à mettre fin à la réalité persistante de la violence à l'égard des femmes dans le monde entier.

L'intégration de l'approche sexospécifique et des droits des femmes dans la prise de décision dans le domaine des technologies de l'information et des communications

Le Programme des droits des femmes de l'Association for Progressive Communications a participé activement au Sommet mondial sur la société de l'information et aux réunions annuelles du Forum sur la gouvernance de l'Internet, des espaces de délibération clefs sur les questions de politique, sous l'égide des Nations Unies, pour discuter de la façon dont l'Internet devrait être gouverné et de la façon de réagir aux nouveaux problèmes critiques qui accompagnent le développement rapide et de plus en plus omniprésent des technologies de l'information et des communications. Dans ces deux instances, la présence de défenseurs des droits des femmes et de représentants de mécanismes nationaux de promotion des droits des femmes a été limitée. Cet état de fait s'explique en bonne partie par la non-intégration d'une perspective sexospécifique et des questions relatives aux droits des femmes dans les processus nationaux et régionaux d'élaboration des politiques et de prise de décision en ce qui concerne les questions liées au développement des technologies de l'information et des communications. Par conséquent, il y a donc un fossé entre les mesures politiques et législatives visant à faciliter le développement économique, social et politique par le biais des technologies de l'information et des communications et celles qui visent à promouvoir le statut et les droits des femmes et des filles.

Les droits des femmes à la liberté d'expression et d'association doivent être respectés sur Internet, de façon à assurer le développement. Grâce à nos recherches et dans le cadre de la formation des militants et des défenseurs des droits humains des femmes, nous avons conclu qu'il est urgent d'aborder la question du filtrage et du blocage d'un point de vue sexospécifique. En effet, le filtrage et le blocage de

contenus reliés à la sexualité des femmes ont des conséquences néfastes sur le droit des femmes et des filles à participer à la vie culturelle et à jouir pleinement de leur statut de citoyennes au sein de la société de l'information en pleine évolution.

Cela est particulièrement pertinent, compte tenu du fait que les approches actuelles à la réglementation du contenu à caractère sexuel se basent sur le « mal » causé aux personnes ou aux bonnes mœurs. Cette approche laisse pour compte d'importantes questions, notamment comment mesurer le « mal » causé, quel système de valeurs utiliser et comment la réglementation démarginalise ou au contraire entrave davantage des pans entiers de la société qui sont déjà marginalisés. Nous préconisons une réglementation d'Internet visant à instaurer les conditions nécessaires pour fournir la protection et la réalisation des droits d'une diversité de personnes dans une perspective d'inclusion et d'égalité.

En matière de développement des techniques de l'information et des communications, les gouvernements devraient élaborer des politiques s'inspirant de la vie et de l'expérience des femmes. Il faut pour cela un soutien à la recherche et à une formulation des politiques basée sur des données probantes qui incluent obligatoirement une perspective et une analyse sexospécifiques.

Les gouvernements devraient également être en mesure de créer des organes, des mécanismes et des processus qui assurent la participation des femmes à la gouvernance d'Internet à tous les niveaux – du niveau communautaire au niveau international – pour faire en sorte que les femmes et les filles jouissent d'un accès égal aux ressources critiques d'Internet et des retombées potentielles du développement des technologies de l'information et des communications, et qu'elles deviennent des partenaires égaux jouant un rôle déterminant dans la définition de l'ordre du jour relatif aux technologies de l'information et des communications au service du développement.

De petites subventions pour financer les initiatives en matière de droits des femmes sur le terrain

En 2010, dans le cadre de nos travaux en vue de la réalisation de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement sur l'égalité entre les sexes, nous avons distribué de petites subventions pouvant atteindre 5 000 dollars des États-Unis à plus de 60 organismes locaux, principalement communautaires, pour mettre en œuvre des projets mettant à profit les technologies de l'information et des communications pour mettre fin à la violence contre les femmes en renforçant leur capacité de le faire.

Ces petites subventions représentaient une occasion unique pour les petits groupes, principalement communautaires, dont un bon nombre n'étaient pas admissibles au soutien financier des grandes institutions, de tirer profit des technologies de l'information et des communications pour renforcer leur action. Les subventions répondaient directement aux besoins locaux en utilisant des modèles pertinents, appropriés et reproductibles mettant à profit la technologie pour lutter contre la violence à l'égard des femmes par des moyens simples et novateurs. Les résultats obtenus démontrent que des interventions gérées et conçues localement, qui mobilisent la participation communautaire, peuvent avoir un impact profond.

Grâce à ce projet, les bénéficiaires ont été en mesure de soutenir les femmes confrontées à la violence en ligne. D'autres organisations ont abordé les

technologies de l'information et des communications comme un enjeu lié aux droits des femmes à une époque où la violence liée à la technologie est à la hausse, contribuant à une plus grande représentation des préoccupations propres aux femmes. L'Internet et les autres outils technologiques facilitent des réactions plus rapides, plus directes et plus immédiates aux survivantes de la violence. Les projets de petites subventions ont exploré l'utilisation de téléphones mobiles, d'appareils radio émetteurs-récepteurs et d'autres technologies dans leurs initiatives de soutien aux survivantes et afin de tenir les gouvernements et les autres intervenants responsables de leurs engagements. Des organisations ont également été en mesure de créer des réseaux et de documenter les violations. Un certain nombre de bénéficiaires, en particulier ceux qui œuvrent auprès de communautés marginalisées, utilisent à présent Internet et d'autres outils technologiques pour s'organiser et se mobiliser pour des enjeux précis.

Ces expériences ont démontré l'immense potentiel et la valeur des petites subventions s'agissant de fournir un soutien concret aux femmes et aux filles sur le terrain et dans la collectivité en accédant aux technologies de l'information et des communications, en les utilisant et en les définissant au profit de la promotion de leurs droits et en vue de la transformation des espaces sociaux, politiques et culturels qu'elles occupent.

Les gouvernements devraient soutenir et planifier la création et le maintien de subventions et de fonds accessibles aux organisations communautaires et aux initiatives à même de renforcer la capacité des femmes à accéder aux technologies de l'information et des communications et à les utiliser pour la promotion de leurs droits.
